

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-842

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	177 000 000
Livre et industries culturelles	0	0
TOTAUX	0	177 000 000
SOLDE	-177 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le programme 180 « Presse et médias » regroupe l'ensemble des aides publiques au secteur de la presse, qu'il s'agisse des subventions directes aux titres imprimés, des aides à la diffusion ou des soutiens à la modernisation numérique.

Si la liberté de la presse et le pluralisme de l'information constituent des principes essentiels de la démocratie, les aides à la presse ne sont plus justifiées.

Le présent amendement propose donc de réduire de 177 millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les crédits du programme 180 « Presse et médias », afin de rationaliser la dépense publique et d'assurer une meilleure allocation des aides vers les acteurs qui en ont véritablement besoin.